



Comment faire respecter ses droits en entreprise ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 6 octobre 2004

Bonjour,

Je suis non fumeuse et asthmatique. L'entreprise où je travaille ne respecte pas les non fumeurs. Que puis je faire ?

Ma santé se dégrade et je n'ai pas l'intention de démissionner.

Merci de m'informer de mes droits.

Cordialement

Réponse :

Le principe de la loi Evin repose sur l'interdiction de fumer dans les lieux clos et couverts réservés à l'ensemble des salariés. Votre employeur a l'obligation d'assurer la protection de ses salariés contre le tabagisme.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. DNF reste à votre disposition pour tout complément d'information.